

Les prisons d'Ancien Régime

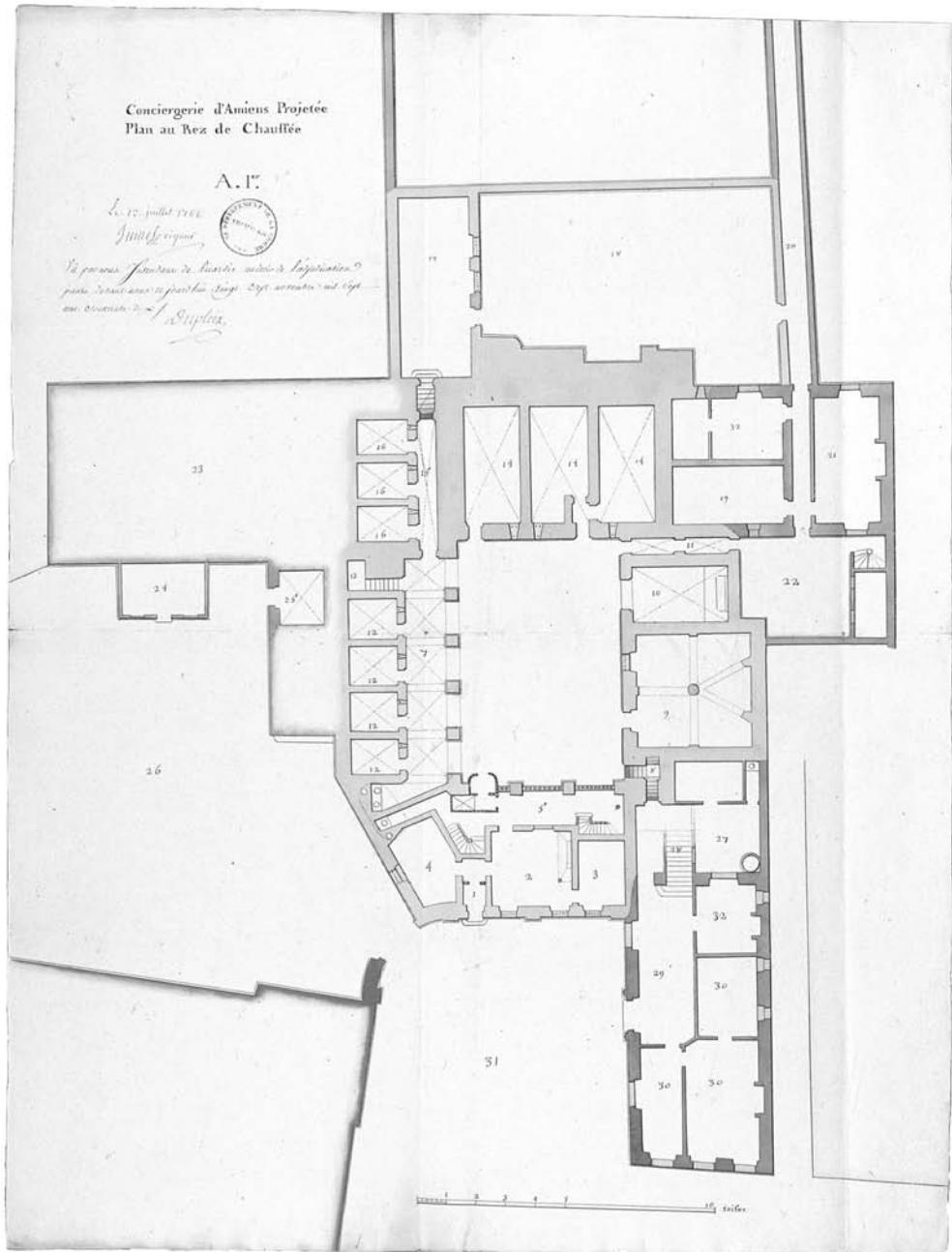
Il existe sous l'Ancien Régime plusieurs types de prisons : les prisons laïques et les prisons ecclésiastiques, les prisons ordinaires (royales, échevinales, ecclésiastiques) et les maisons de force (dépôt de mendicité). Chaque seigneur, chaque fief, chaque commune a sa propre justice et par conséquent son propre lieu d'emprisonnement. Amiens possède plusieurs prisons, celle de l'échevinage, située dans le beffroi, celle du vidame, ainsi que celle du roi, appelée communément conciergerie. Située dans les dépendances du bailliage (derrière l'actuel Hôtel de ville), la conciergerie fut utilisée durant tout l'Ancien Régime et une grande moitié du XIX^e siècle puisqu'elle ne ferma ses portes qu'en 1853. Les prisons seigneuriales se trouvent généralement, quant à elles, dans les châteaux. Ainsi, la prison du seigneur de Mailly-Maillet se situe dans l'une des deux tours d'entrée de son château.

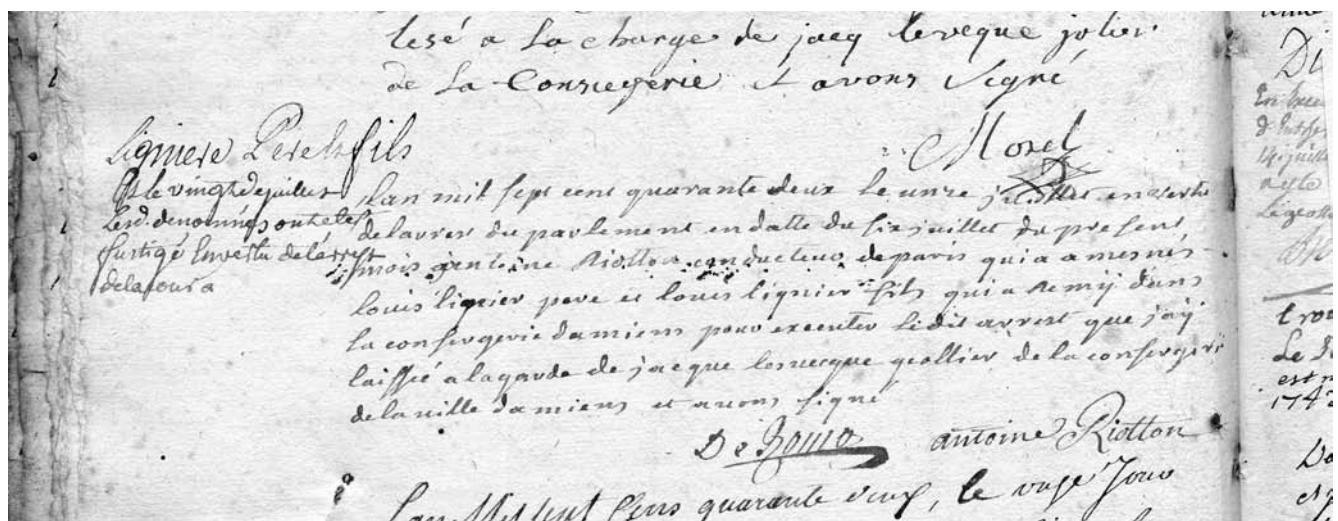
Sur les 30 000 prisonniers environ que compte la France en 1789, la majorité d'entre eux est condamnée à l'enfermement et emprisonnée dans ces divers lieux où les conditions de vie dépendent du niveau de fortune.

Document 1. — Plan du rez-de-chaussée de la conciergerie, 1766.

Archives de Somme,
1 C 702/1.

Le rez-de-chaussée de la conciergerie était réservé aux hommes. Ils y étaient enfermés dans des cachots n'ayant pour seule ouverture qu'une porte grillagée. Le quartier des femmes se trouvait, quant à lui, au premier étage de l'établissement. Le sous-sol semble avoir été réservé à l'emprisonnement des condamnés à mort avant l'exécution.





Document 3. —
Registre d'écrou de la
conciergerie d'Amiens,
1741-1743.

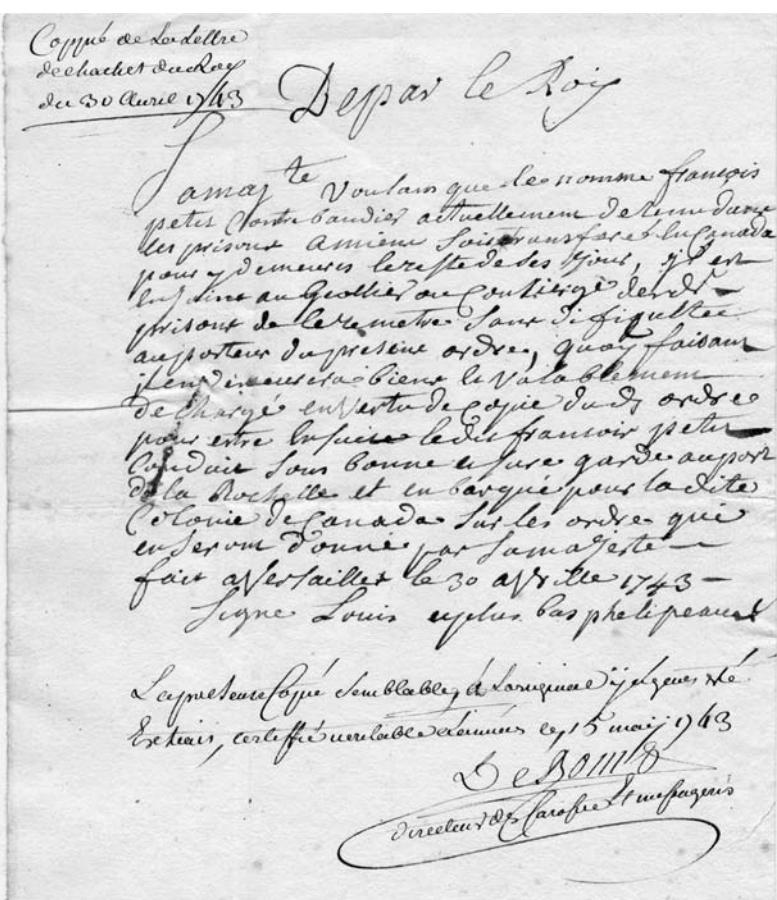
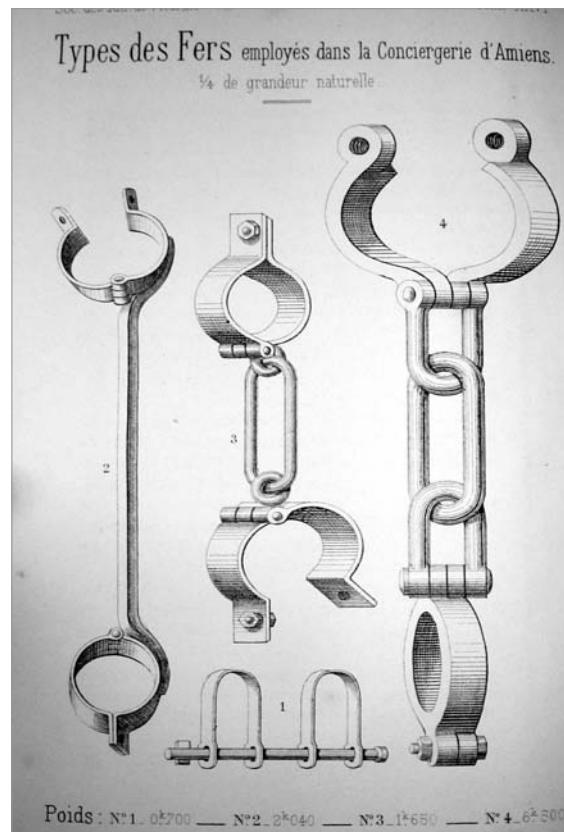
Archives de la Somme,
1 B 3919.

Lors de l'incarcération d'un détenu, son entrée, parfois même son signalement, son origine géographique

ainsi que les raisons de sa détention, étaient enregistrés par le geôlier sur ces registres.

Document 4. —
Gravure représentant
les différents types
de fers employés

à la conciergerie
d'Amiens, s. d.
Archives de la Somme,
non coté.



Document 5. — Copie
de lettre de cachet
condamnant le sieur
François Petit à être
exilé au Canada, 1743.
Archives de la Somme,
1 B 3919.

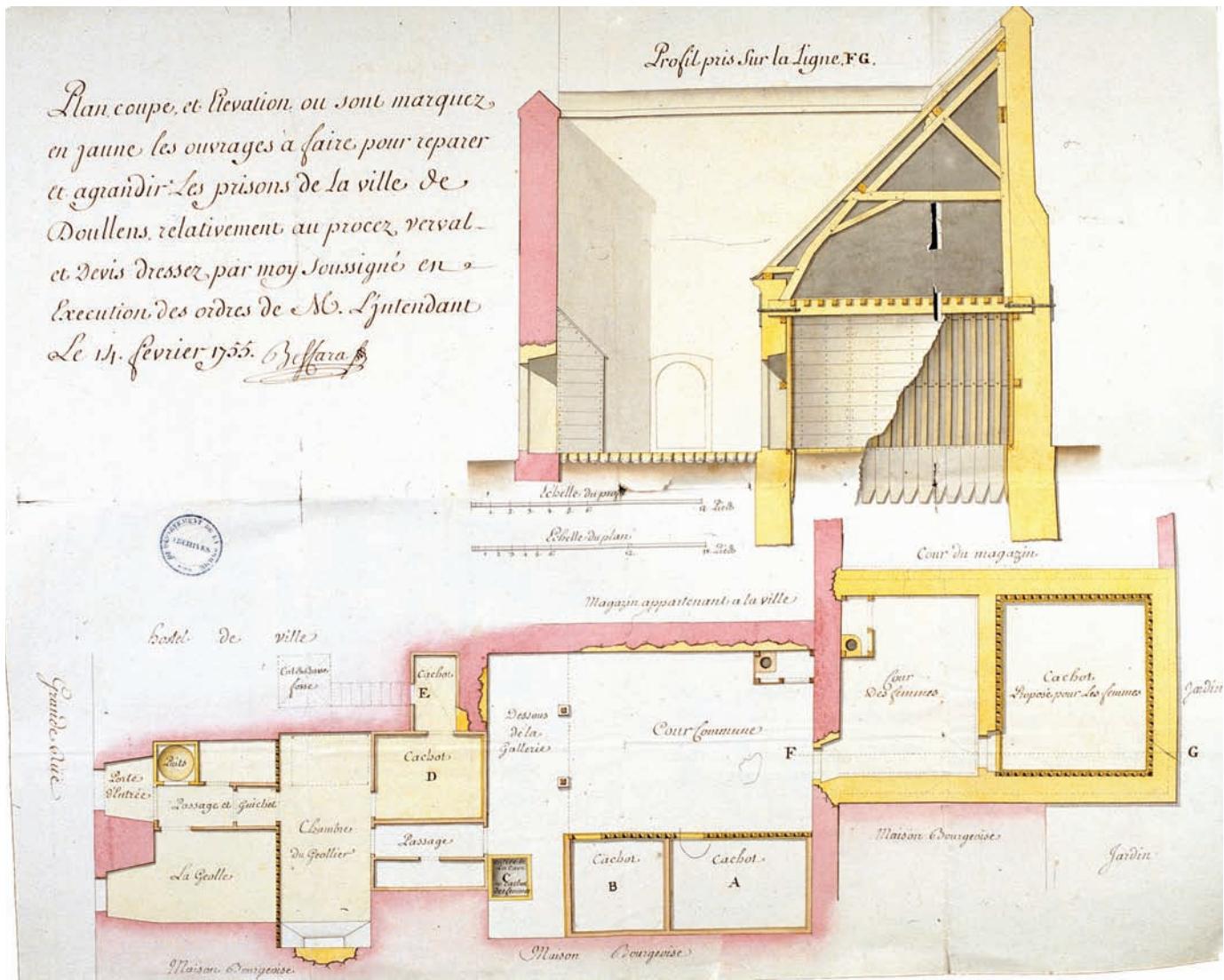
Moyen ais de répression, la lettre de cachet permet sur un simple ordre royal d'emprisonner ou d'exiler un individu. Elle constitue un acte très fort de la puissance souveraine.

1
2. Monseigneur d'angenuilliers missesse et recueillant destat
Monsieur
Le nomme pierre fortin de la paroisse de grand châtel destat dans la paroisse d'angenuille pour une cause de
ont cause et n'ont pas le meurtre de la paix amons quel ne rendez ce qu'il peut auoyez a party le lisez des dix
semaine pour sans estment eten cor auoyez lui dans la même paix nôtre auoyez lui le vienne jour que son mej
et fuisse il a eust a mesme le meurtre de la paix de la rendre justice etudiez quel meurtre de paix est que sans le poyson
quel aultre auoyez et le poyson quel meurtre de paix est que auoyez devant deus de faire meurtre un homme
de paix pour ces deute et deulque le procureur auoyez lui a fait mestre les fers aux pieds devant que estoit un
les cordes et auastre dans la prison auoyez quel aultre que monsieur denouer un paled amoy auostre grand cor
aux meurtre de paix que monsieur dans la prison et de la justice qui se fait et de la prison a eux auoyez les fers
aux pieds que la persone que este parlor ame le procureur auoyez jour lez en lui fassent conueit que le poyson
estat depuis six jour sans auoyez il a auoyez que ton meurtre que faire de lui parlor auoyez et le
a fait mestre les fers aux pieds et aultre que il auoyez auoyez que il foyent renfermer et qu'il ne
parleut pas auoyez le poyson estat auoyez sixs auoyez auoyez de la maniere estat auoyez
home et na auoyez fait aucun tort auoyez ce nest pas un crime pour devoir cent cause et ce nest pas un
crime que auoyez aux hommes auoyez a la grandeur aux meurtre que tous le poyson meurtre de paix contre
les bons personnes que ce nest pas la nôtre les ordre
Ce Consideré monseigneur il a restour auoyez de uostre grandeur long que pour la justice
quel lui est fait de le laisser au estment que pour lui faire auoyez la fers ne laissant pas auoyez
tel continuons les uosse pour la prosperité et tante de uostre grandeur
d'angenuille le 2 juillet 1629

*Document 7. —
Plan, coupe et élévation
des ouvrages à réaliser
à la prison de*

*Doullens en vue de
l'agrandissement
de cette dernière
sur les ordres de*

*l'intendant
de Picardie, 1755.*
Archives de la Somme,
1 C_CP_891/1.



Document 6. — Placet du sieur Forbras, envoyé au ministre et secrétaire d'État, dénonçant son mauvais traitement dans la prison d'Abbeville et les abus de son emprisonnement, 1729.

Archives de la Somme,
1 C 2354.

1751.

Etat des particuliers condamnés aux galères
dans l'administration dans le prison de la
Subdelegation d'Amiens.

Dans la Prison de la Conciergerie d'Amiens.

1. *Condamné à Amiens*
Jean François Souvay, du Village de Priebois,
âgé de 48 ans, de 160 pieds, époux, cheveux
blancs clairs, le front bas, le nez gros, la barbe
grande, condamné aux galères pour vol au
pas du port de l'Yvette, d'Amiens, pour avoir
été arrêté avec des faux tabacs.

2. *Adress.* Pierre Huot dit La Volante, Breuvard au Régiment
de Beauvois, natif de l'Yvette, condamné
aux faux tabacs à la fin de l'Yvette.
âgé de 26 ans, tailles 5 pieds, le poing
et l'index, cheveux blancs, le front bas
les yeux gris, le nez long et gros, Vierge
l'Yvette, condamné pour la Vie pour le faux
tabac par jugement du Conseil de guerre
le 10 juillet 1751.

3. *YR* Pierre Mouyel dit Montiquart, soldat au
Régiment des Beauvois Compagnie Champs
natif de Montiquart en Angoumois âgé de 28
ans. Taille de 5 pieds 6 poches et 3 deniers
cheveux noirs, le front bas est large, les yeux
gris le nez pointu, Vierge l'Yvette, condamné
aux galères pour la Vie par jugement
du Conseil de guerre le 10 juillet 1751 —
gou le 17 juillet 1751 pour faux tabac.

Les prisons d'Ancien Régime

Document 8. — Liste
dressée, avant leur
transfert, des particuliers
de la prison de la
conciergerie d'Amiens
condamnés aux galères,
1751.

Archives de la Somme,
1 C 1629.

Document 10. — Lettre
adressée à l'intendant
de Picardie relatant
le laxisme du geôlier de
la prison de Montdidier
et demandant des
éclaircissements sur
les fréquentes évasions
survenant dans cet
établissement, 1771.

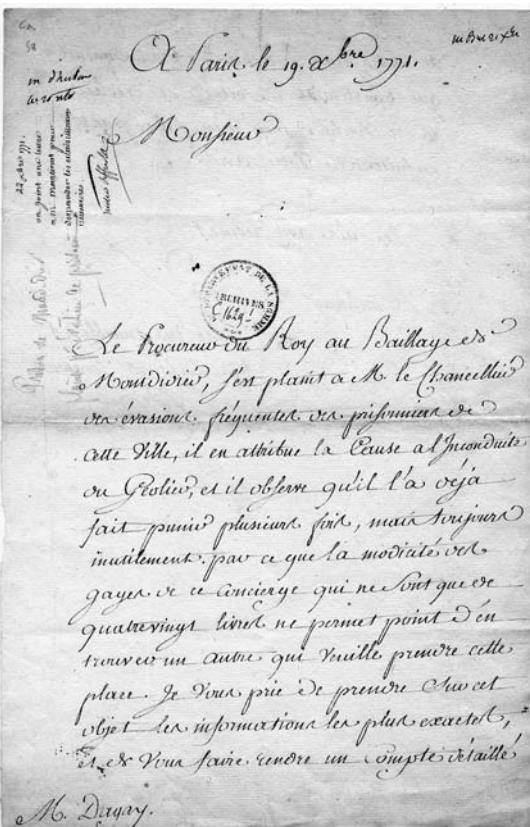
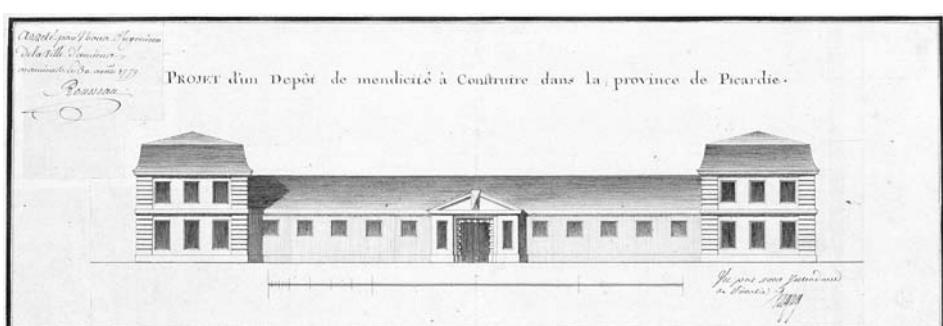
Archives de la Somme,
1 C 1629.

Les geôliers ne touchent qu'un maigre traitement de la part de l'administration. Aussi, pour augmenter leur revenu, beaucoup d'entre eux proposent aux détenus, à ceux du moins qui en ont les moyens, différents services, bien que les textes l'interdisent. Il est ainsi possible de louer une chambre à un geôlier afin de ne pas avoir à dormir avec les plus miséreux sur une litière de paille. De même, les prisonniers peuvent s'approvisionner en victuailles et en alcool. Certains geôliers, comme celui de la prison de Montdidier, allaient peut-être jusqu'à laisser faire une évasion, contre un bon dédommagement.

Document 9. — Amiens,
projet de construction
du dépôt de mendicité
ou Bicêtre : plan en
élévation de la façade
d'entrée, dressé par
Rousseau, 1779.

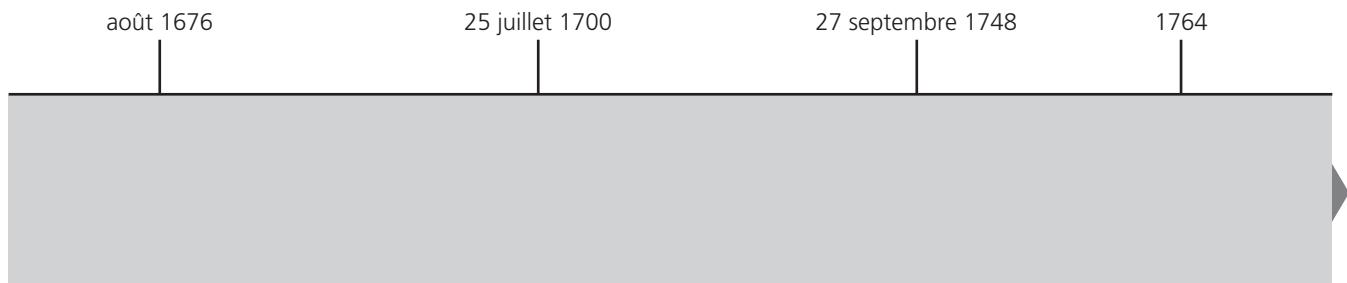
Archives de la Somme,
1 C CP_1618/7.

Le 21 septembre 1767
un arrêt royal prescrit la
mise en place de dépôts de
mendicité dans toutes les
généralités du royaume.



À Amiens, le premier dépôt est installé dans une tour de la porte de Paris. Il est ensuite transféré à la Hotoie. Ce nouvel établissement construit en 1783 par Delaporte, architecte et ingénieur des Ponts-et-Chaussées, assisté de Rousseau, accueille des détenus de toutes catégories : pauvres mendians, soldats déserteurs, aliénés, prostituées atteintes de syphilis. Pendant la Révolution, Bicêtre reçoit également des prêtres réfractaires. Afin « d'apprivoiser les prisonniers au travail » l'établissement possède une manufacture textile où les prisonniers confectionnent leurs vêtements.

Chronologie



Suggestions pédagogiques

Comprendre

1. Identifier les documents

- ◆ Plan.
- ◆ Registres d'écrou.
- ◆ Gravure.
- ◆ Placet.

2. Repérer

- ◆ Les limites chronologiques.
- ◆ Les lieux évoqués : Amiens, Roye, Doullens.

2. Thèmes à aborder

- ◆ L'univers carcéral sous l'Ancien Régime.
- ◆ Le Grand Renfermement.
- ◆ La justice sous l'Ancien Régime.

Mots-clés

Geôle
Geôlier
Conciergerie
Dépôt de mendicité
Lettre de cachet
Écrou

Étudier

1. Retracer l'évolution des établissements pénitenciers de la Somme sous l'Ancien Régime.
2. Définir les différents types d'établissements.
3. Analyser la vie quotidienne dans un établissement pénitencier d'Ancien Régime.
4. Étudier les différents types de châtiments.
5. Étudier les rouages judiciaires sous l'Ancien Régime.